



Règlement Sportif

Voile Légère

2023-2024

Ligue de Voile des Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland – 44103 NANTES
Tel : 02 40 58 61 25

E-mail : contact@voilepaysdelaloire.com Site internet : www.voilepaysdelaloire.com

ANNEXE 1

Sélection aux Championnats de France 2024

Le présent règlement, ne concerne que les supports pouvant se sélectionner aux championnats de France minimes et espoirs, ces supports sont les suivants :

Championnat France Minimes ou Espoirs			
Chp de France	Séries concernées par famille de pratique	Filles et/ou Garçons	Année de naissance
Catamaran			
CFM	Tyka	Open	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	15.5	Open	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFESDE	SL 16	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
CFESDE	Nacra 15	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
Dériveur solitaire			
CFM	Optimist	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFM	O'pen Skiff	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	ILCA 4	Filles, Garçons	2008 à 2011 (13-16 ans)
CFESDE	ILCA 6	Filles	2004 à 2009 (15-20 ans)
CFESDE	ILCA 6	Garçons	2006 à 2009 (15-18 ans)
CFESDE	ILCA 7	Garçons	2004 à 2009 (15-20 ans)
Dériveur double			
CFM	RS Feva Open	Filles, Garçons/mixte	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	29er	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
CFESDE	420	Filles, Garçons	2004 à 2010 (14-20 ans)

Windsurf			
CFM	Bic 293 OD 6.8	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFJR	Bic 293 OD 7.8	Filles, Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFJR	Bic 293 OD +	Filles, Garçons	1999 à 2009 (15-25 ans)
CFMEEG	Windfoil U17	Filles, Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFMEEG	Windfoil U19	Filles, Garçons	2006 à 2008 (16-18 ans)
CFMEEG	RRD 120 Minimes	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Filles	2008 à 2009 (15-16 ans)
CFMEEG	Formule 42	Filles	2004 à 2007 (17-20 ans)
CFMEEG	Formule 42	Garçons	2004 à 2009 (15-20 ans)
Kiteboard			
CFMEEG	Kiteboard minimes, freestyle	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFMEEG	KiteFoil espoirs F31 Open	Filles, Garçons	2007 à 2011 (13-17 ans)
CFMEEG	Open Foil espoirs	Filles, Garçons	2004 à 2009 (15 -20 ans)
CFMEEG	Kiteboard espoirs, freestyle	Filles, Garçons	2006 à 2009 (15-18 ans)
Wingfoil			
CFMEEG	Wingfoil Slalom Race	Filles, Garçon	2006 à 2009 (15-18 ans)
CFMEEG	Wingfoil Expression	Filles, Garçon	2006 à 2009 (15-18 ans)
Habitable			
CFESDE	Open 5.7	Open	1999 à 2010 (14-25 ans)
CFESDE	Flotte Partagée Habitable	Open	1999 à 2009 (15-25 ans)

Pour les jeunes souhaitant participer aux Championnats de France :

- Espoirs Extrême Glisse (RRD 120 et Formule 42, Freestyle),
- Espoirs Solitaire Double Equipage (Nacra 15, Open 5.7, FC Hab),

Toutes demande d'invitation sera faite directement à la commission voile légère de la Ligue de Voile qui évaluera le niveau des compétiteurs en référence aux résultats des régates de Ligue et au classement National des Compétiteurs. Demande à envoyer avant le 30 avril 2024 pour les championnats de l'été et le 30 septembre 2024 pour les championnats de l'automne.

Les sélections au Championnats de France se font

- A - Sur classement du championnat sélection.
- B - En direct, sur la Coupe Régionale.
- C - Sur invitation.

Exception faite à la série RS Feva dont les sélections se feront exclusivement sur invitation.

Tous les compétiteurs labellisés « pôle espoir » en dehors du territoire sont automatiquement qualifiés au France. Ils prendront une ou des places sur les quotas attribués à la Ligue de Voile des Pays de la Loire pour leur série. Ils doivent juste confirmer leur présence avant le 31 mars 2024.

Ne peuvent prétendre à une sélection aux championnats de France que les compétiteurs licenciés dans la Ligue de voile des Pays de la Loire au 31 mars 2024. Cependant, les compétiteurs hors ligue, labellisés « pôle espoir » sur le territoire, peuvent être sélectionnés dans un équipage « mixte » (au moins 1 équipier de la ligue dans l'équipage) sur décision de la commission sportive et s'ils respectent l'ensemble des exigences du présent règlement.

A - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE SELECTION

- Les sélections se dérouleront du 1er septembre au 30 juin.
- Le classement de sélection sera établi à partir du classement du championnat de ligue de chaque série.
- Le classement sera réactualisé après chaque épreuve.
- Pour pallier à la problématique des défections (sans justificatif) des compétiteurs sélectionnés au Championnat de France et ayant validés leur participation, la ligue s'autorise à reporter sur le club ou le compétiteur, qui ne se sera pas présenté au championnat de France où il a été sélectionné, la sanction fédérale imposée de ce fait à la Ligue.
- Si les épreuves de sélections aux Championnats de France ne peuvent pas être validées ou ne peuvent pas se dérouler normalement, notamment en cas de circonstances exceptionnelles, un Comité de Sélection⁽¹⁾ pourra être convoqué pour sélectionner les compétiteurs dans chaque série concernée.

B - EN DIRECT SUR LA COUPE REGIONALE

Pour les séries qui disposent de plus de 3 places qualificatives, une place de sélection sera automatiquement validée sur le classement de la coupe en retirant les athlètes déjà qualifiés via le classement définitif du championnat de sélection. Dans le cas où les séries ont plus de 7 places qualificatives, 2 places seront disponibles.

En cas d'annulation de la Coupe Régionale, ces places seraient automatiquement redistribuées sur le classement du Championnat de sélection.

C- SUR INVITATION

Dans toutes les séries, une place « invitation » pourra être utilisée par la Commission d'invitation de la Commission Sportive, Responsables élus des secteurs sportifs et techniciens référents. Cette place est comprise dans nos quotas distribués par la FFVoile.

Si cette invitation n'est pas utilisée, elle sera automatiquement redistribuée sur le classement du Championnat de sélection.

D - OBLIGATION DES COMPETITEURS

Tous les compétiteurs sélectionnés devront :

1. Être en règle financièrement vis-à-vis de la ligue.
2. Avoir participé à une épreuve de grade 4 au minimum dans sa série, et dans l'année sportive en cours (1^{er} septembre 2023 au 10 juin 2024), pour prétendre à être qualifié au championnat de France Espoirs Solitaire Equipage (sauf Open 5,70 & FC Habitable), au championnat de France Glisse (sauf SL 16, HC 16 Spi, Nacra 15) et au Championnat de France Minime série Optimist, Open Skiff et Bic 293 Minimes.
3. Pour toutes les séries qui disposent de quotas, chaque compétiteur devra avoir participé à une épreuve inscrite au calendrier, au sein d'une équipe d'arbitrage (Chaîne d'inscription, équipe mer, comité, jury, classements) avant la Coupe Régionale. Par cette immersion, d'au moins une journée, la commission sportive souhaite non seulement sensibiliser les coureurs à l'arbitrage mais aussi au fonctionnement de notre ligue et de nos clubs pour l'organisation de ces manifestations et à la valeur de l'action bénévole indispensable à leurs réalisations. L'arbitre référent de l'épreuve certifiera la participation du compétiteur à cette épreuve (voir formulaire [ici](#)).

Si l'une de ces obligations n'est pas respectée par le compétiteur, cela entraînera sa non-sélection lors de la commission de validation de la liste des sélectionnées.

En cas de circonstances exceptionnelles, Le Comité de Sélection⁽¹⁾ peut décider de dispenser un coureur ou un équipage d'une ou plusieurs obligations du chapitre D de la présente annexe.

⁽¹⁾ Le Comité de Sélection sera composé :

- Du Président de Ligue ou de son représentant,
- Du Président de la Commission Sportive ou de son représentant,
- Du Coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale,
- Du Technicien en charge de la Commission Sportive,
- Des Cadres Techniques référents des séries le cas échéant
- Des Responsables des familles de pratiques le cas échéant
- Des délégués des séries concernées le cas échéant
- D'un entraîneur représentant de la série.

E - DATES ET LIEUX DES EPREUVES SELECTIVES

Un tableau récapitulatif, établi après la réunion calendrier, sera disponible [sur le site de la ligue](#). Par ailleurs, les épreuves seront disponibles sur le calendrier fédéral : www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx

Noms des épreuves en fonction des familles de pratique :

- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Jeunes (Optimist ; Open Skiff ; RS Feva)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Dériveurs (autres séries dériveurs)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Windsurf (planches à dérives et Windfoil)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Catamaran
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire SLALOM (Funboard, Windfoil, WING)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Kitesurf

- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Handi-Valide
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire VRC

F- DEFINITIONS des CHAMPIONNATS de FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- 1 / CFM : Championnat de France Minimes
- 2 / CFMEEG : Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse
- 3 / CFESDE : Championnat de France Espoir Solitaire, double, Équipage
- 4 / CFJR : Championnat de France Jeune Raceboard
- 5 / CFEMR : Championnat de France Espoir Match Racing

Jean François Clodic
Elu responsable du département Voile Légère

Les Cadres Techniques

ANNEXE3

AUTORISATION PARENTALE GENERALE 2023/2024

● Série ●

Je soussigné(e), (nom prénom du tuteur légal) : _____

Adresse :

Téléphone :

Autorise l'enfant (nom prénom) :

Né le : / / à

N° de licence | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | club :

▪ A participer à l'ensemble des régates du Championnat de Ligue de Voile des Pays de la Loire
Du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 :

-
-
-
-
-
-
-

▪ Autorise également les organisateurs :

A prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant

A prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

A prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

▪ Atteste que mon enfant a la capacité de nager 25m

▪ Autorise la Ligue de Voile des Pays de la Loire et les clubs de voile accueillant ces épreuves à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer dans le cadre de sa participation.

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature de la personne responsable précédée de la mention « *Lu et approuvé* »